



Procès-verbal
Séance du 24 janvier 2024

<p>Convocation du 19/01/2024</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 16</p> <p>Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet le 1^{er} février 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Varennes-sur-Loire, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.</p> <p>Présents : Sylvie BELLANGER, Jean-Luc JOULIN, Christine JOUSSELIN, Daniel POIRIER, Chantal RÉQUILLARD, Brigitte SAINT-CAST, Jean-Claude DOUAUD, Laurent DINAND, Murielle CHAPU, Peggy LEFIEF, Sylvie GLET, Samuel LECHAT, Gaëlle BILLARD, Marietta LUCAS, Patrice MOENS.</p> <p>Absents excusés : Dominique GOURIER, Eric JAMET, Didier TABOURIER.</p> <p>Absent : Néant</p>
---	---

Les adjoints et les conseillers municipaux dont les noms suivent ont donné, à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- M. GOURIER Dominique a donné pouvoir à M. JOULIN Jean-Luc
- M. JAMET Eric a donné pouvoir à Mme BILLARD Gaëlle

Sur la proposition de Monsieur le Maire, M. Daniel POIRIER est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 01 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023
- 02 – Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024
- 03 – Annulation des délibérations 20231122-12b et 20231122-13b extension de la MSP sous maîtrise d'ouvrage de Maine-et-Loire Habitat
- 04 – Demande de subvention au titre de la DETR
- 05 – Demande de subvention au titre de la DSIL
- 06 – Demande de subvention au titre du Fonds Vert
- 07 – Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour restructuration et extension des vestiaires du stade Chavigny
- 08 – Subvention 2024 à l'association Vivado pour l'accueil de loisirs, le périscolaire et la jeunesse
- 09 – Urbanisme – Instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols et à la réglementation de la publicité extérieure, enseignes et pré enseignes – Convention de prestation de services - avenant n° 2
- 10 – Dénomination de l'ensemble immobilier situé 10 rue de la Loire
- 11 – Avis dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de charte du PNR
- 12 – Compte-rendu de la commission des espaces verts du 9 janvier 2024
- 13 – Compte-rendu du SIVM du 19/12/2023
- 14 – Décisions prises par le maire par délégation
- 15 – Questions diverses :
 - Dates des conseils municipaux 2024



D20240124-01-Approbation du PV du 22 novembre 2023
Acte 6.4 Libertés publiques – Autres actes réglementaires

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2023

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023, qui a été préalablement adressé à chaque conseiller.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023.

D20240124-02-AutoDepensesAvantVoteBP
Acte 7.1.4 Finances locales – Décisions budgétaires – Mandatement avant vote du budget

INVESTISSEMENT AVANT VOTE BP COMMUNE 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Extrait de l'article L1612-1

« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette... »

En 2023, les montants budgétisés des dépenses d'équipement étaient les suivantes :

- Chapitre 20 : **82 000,00 €**
- Chapitre 21 : **854 125,00 €**

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à **hauteur de :**

- **20 500 €** pour le chapitre 20
- **213 531 €** pour le chapitre 21

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, au chapitre et dans les limites proposées, avant le vote du budget principal 2024.

D20240124-03-Annulation des délibérations D20231122-12b et D20231122-13b
Acte 3.6 Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé

ANNULATION DES DELIBERATIONS D20231122-12b ET D20231122-13b DU 22 NOVEMBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les délibérations D20231122-12b et D20231122-13b du 22 novembre 2023, approuvant le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire en vue de la création de deux cabinets dentaires, d'une part, et de 5 cabinets supplémentaires, d'autre part, sous la maîtrise d'ouvrage de Maine-et-Loire Habitat.

Il ajoute que pour ces deux projets, la commune est susceptible de se voir attribuer des subventions au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à la condition expresse que la commune en assure la maîtrise d'ouvrage. En effet, les bailleurs sociaux ne peuvent pas bénéficier de subventions publiques.

En conséquence, il invite le conseil municipal à annuler les délibérations D20231122-12b et D20231122-13b du 22 novembre 2023, approuvant le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire en vue de la création de deux cabinets dentaires, d'une part, et de 5 cabinets supplémentaires, d'autre part, sous la maîtrise d'ouvrage de Maine-et-Loire Habitat.



Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ANNULE sa délibération D20231122-12b du 22 novembre 2023 approuvant le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire en vue de la création de deux cabinets dentaires, sous la maîtrise d'ouvrage de Maine-et-Loire Habitat.
- ANNULE sa délibération D20231122-13b du 22 novembre 2023 approuvant le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire en vue de la création de cinq cabinets supplémentaires, sous la maîtrise d'ouvrage de Maine-et-Loire Habitat.

D20240124-04-Demande de subvention DETR 2024
Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Autres

DEMANDE DE SUBVENTION DETR EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PAR LA CREATION DE 5 CABINETS MEDICAUX SUPPLEMENTAIRES

Le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire par la création de 5 cabinets médicaux supplémentaires est susceptible de se voir accorder, par l'Etat, une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) 2024 – catégorie Solidarité – Santé – Sport – Culture « Maisons de santé dans les territoires défavorisés ». La partie démolition fera, quant à elle, l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds vert.

La Maison de Santé Pluridisciplinaire de Varennes-sur-Loire rayonne bien au-delà de la commune et plusieurs professionnels de santé ont fait connaître leur souhait de s'y installer, ce qui rend nécessaire la création de nouveaux cabinets supplémentaires.

La commune dispose, en outre, depuis le début de cette année d'un logement réservé à l'accueil des internes en médecine du CHU d'ANGERS, nouveaux médecins et remplaçants permanents, ce qui représente un atout pour la maison de santé et ne peut que favoriser les futures installations.

Madame la directrice de la délégation territoriale de Maine-et-Loire de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire (ARS) a fait connaître, par un courrier en date du 17 janvier 2024, son avis favorable à ce projet d'extension qui, selon elle, correspond aux besoins locaux.

A la demande de Monsieur le Maire, le bailleur social Maine-et-Loire Habitat a réalisé une étude de faisabilité.

L'opération consiste, sous maîtrise d'ouvrage communale, à démolir la surface totale de l'ancien garage situé « 6 bis rue de la Loire », c'est-à-dire juste à côté la maison de santé, pour y aménager 5 cabinets, une salle d'attente, des sanitaires pour les professionnels et des sanitaires pour le public, un local ménage et un dégagement, soit environ 147 m² de plain-pied, pour un coût total estimé à 500 600,00 € HT. La commune est propriétaire du foncier.

Les loyers ont été estimés à 14,20 € HT du m², ce qui représente 1 360,36 € HT (1 632,43 TTC) pour le pôle médical et 724,20 € HT (869,04 € TTC) pour la partie mutualisée, soit un total de 2 084,56 € HT (2 501,47 € TTC) mensuels. Le montant des loyers reste dans la norme de ceux déjà pratiqués à Varennes-sur-Loire et aux alentours.

La commune restera propriétaire de la totalité du bâtiment et récupérera auprès des professionnels de santé uniquement les loyers des cabinets loués. Autrement dit, les loyers des parties mutualisées et des cabinets vacants seront supportés par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ APPROUVE

1 – Le projet d'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire par la création de 5 cabinets supplémentaires.

2 – Le Budget prévisionnel d'investissement :



Extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire – Création de 5 cabinets	Montant HT
Honoraires	31 900 €
Etudes avant travaux	15 700 €
Contrôle technique	13 500 €
Coordination SPS	3 500 €
Aléas / actualisation	9 200 €
Coffret collectif	15 000 €
Branchement / VRD	15 000 €
Assurance dommages ouvrage / Frais internes	21 200 €
Travaux	286 300 €
Démolition	89 300 €
TOTAL	500 600,00 €

3- Le Plan de Financement Prévisionnel :

FINANCEMENTS	montant HT
D.E.T.R (60 %)	300 360,00 €
Fonds vert (80 % sur les 89 300 € de la partie démolition)	71 440,00 €
AUTOFINANCEMENT	128 800,00 €
TOTAL	500 600,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), la subvention nécessaire au financement de cette opération.
- **PRECISE** que le démarrage de cette opération est souhaité à la fin de l'année 2024, sous réserve de l'accord des subventions.

D20240124-05-Demande de subvention DSIL 2024
Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Autres

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PAR LA CREATION DE 2 CABINETS DENTAIRES

Le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaires par la construction de deux cabinets dentaires est susceptible de se voir accorder, par l'Etat, une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 – catégorie « Actions ayant pour objectif de favoriser l'accessibilité des services et des soins ».

La Maison de Santé Pluridisciplinaire de Varennes-sur-Loire, qui compte actuellement 8 cabinets médicaux, tous occupés, rayonne bien au-delà de la commune et plusieurs professionnels de santé, dont des dentistes, ont fait connaître leur souhait de s'y installer.

Nous avons établi des contacts sérieux avec deux dentistes, l'un actuellement en Bretagne travaillant en tant que salarié dans un cabinet dentaire, et l'autre en Roumanie. Ce dernier est un ami des dentistes installés à Brain-sur-Allonnes. Il maîtrise la langue française et terminera ses études dans un an.

Madame la directrice de la délégation territoriale de Maine-et-Loire de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire (ARS) a fait connaître, par un courrier en date du 17 janvier 2024, son avis favorable à ce projet d'extension qui, selon elle, correspond aux besoins locaux.

A la demande de Monsieur le Maire, le bailleur social Maine-et-Loire Habitat a réalisé une étude de faisabilité.

L'opération consiste, sous maîtrise d'ouvrage communale, à construire une extension dans le prolongement de la maison de santé, pour accueillir deux cabinets dentaires, un laboratoire, un accueil, une salle d'attente, un rangement, des vestiaires, des WC, un local pour les radios et un local technique, soit environ 127 m² de plain-pied, pour un coût total estimé à 369 300,00 € HT. La commune est propriétaire du foncier.



Les loyers ont été estimés à 14,60 € HT (17,52 € TTC) du m², ce qui représente 1 853,90 € HT (2 224,69 TTC) par mois. Le montant des loyers reste dans la norme de ceux déjà pratiqués à Varennes-sur-Loire et aux alentours.

Pour mener à bien cette opération, la commune envisage de construire le bâtiment pour le louer à des dentistes. En cas de vacance, les loyers des cabinets seraient supportés par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **APPROUVE**

1 – Le projet d'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire par la création de 2 cabinets dentaires.

2 – Le Budget prévisionnel d'investissement :

Extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire – Création de 5 cabinets	Montant HT
Honoraires	30 100 €
Etudes avant travaux	8 000 €
Contrôle technique	8 000 €
Coordination SPS	3 300 €
Aléas / actualisation	9 300 €
Branchement / VRD	33 500 €
Assurance dommages ouvrage / Frais internes	29 500 €
Travaux	247 600 €
TOTAL	369 300,00 €

3 – Le Plan de Financement Prévisionnel :

FINANCEMENTS	Montant HT
D.S.I.L (60 %)	221 580,00 €
AUTOFINANCEMENT	147 720,00 €
TOTAL	369 300,00 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), la subvention nécessaire au financement de cette opération.

➤ **PRECISE** que le démarrage de cette opération est souhaité à la fin de l'année 2024, sous réserve de l'accord des subventions.

D20240124-06-Demande de subvention FONDS VERT 2024
Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Autres

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT - AXE 3 - RECYCLAGE FONCIER

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'ancien garage situé 6 bis rue de la Loire, accolé à la maison de santé, n'est plus utilisé depuis plusieurs années et que ce site est l'emplacement idéal pour y construire les 5 cabinets médicaux supplémentaires prévus dans le projet d'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Démolir ce vieux bâtiment inutilisé permettra de recycler cet espace foncier déjà artificialisé pour y réaliser un projet d'aménagement correspondant aux besoins locaux tout en évitant la consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers.

La commune est propriétaire du foncier.



Ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au fonds vert :

Axe 3 – Améliorer le cadre de vie

Mesure – Recyclage foncier

Le coût de la démolition a été estimé à **89 300,00** euros HT, soit **107 160,00** € TTC.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **DECIDE** de prévoir les travaux de démolition de l'ancien garage situé 6 bis rue de Loire pour réutiliser le foncier dans le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire par la création de 5 cabinets médicaux supplémentaires ;

➤ **APPROUVE** :

○ **Le Budget prévisionnel d'investissement suivant :**

TRAVAUX et AGENCEMENT	Montant H.T.
Travaux (y compris la purge des fondations, la gestion des héberges et la création de l'ouverture d'accès vers le cabinet)	60 000,00 €
Dépose des réseaux existants (concessionnaires compris)	5 000,00 €
Coffret collectif	15 000,00 €
Diagnostics avant démolition	5 000,00 €
Honoraires	4 300,00 €
TOTAL	89 300,00 €

○ **Le Plan de Financement Prévisionnel :**

FINANCEMENTS	Montant HT
SUBVENTION FONDS VERT (80 %)	71 440,00 €
AUTOFINANCEMENT (20 %)	17 860,00 €
TOTAL	89 300,00 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert - **Axe 3 -Améliorer le cadre de vie - Mesure – Recyclage foncier**, la subvention nécessaire au financement de cette opération.

➤ **PRECISE** que le démarrage de ces travaux est souhaité pour le 4ème trimestre 2024 au plus tard, sous réserve de l'accord des subventions.

D20240124-07-Demande de fonds de concours CASYL
Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Autres

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

VU l'article L. 5214-16 – V du Code Général des Collectivités Locales permettant aux communautés de communes d'attribuer à leurs communes membres des fonds de concours afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et notamment les dispositions incluant la Commune de Varennes-sur-Loire comme l'une de ses communes membres,

VU le règlement d'attribution de fonds de concours, adopté en Conseil communautaire le 6 juillet 2023,

VU la délibération du conseil municipal en date du 18 janvier 2023, sollicitant auprès de l'Etat une subvention au taux le plus élevé dans le cadre du programme de de restructuration et d'extension du bâtiment vestiaires du stade Chavigny,



Considérant que la commune de Varennes-sur-Loire souhaite réaliser l'opération de restructuration et d'extension du bâtiment vestiaires du stade Chavigny et que, dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire un fonds de concours à hauteur de **50 000 euros** en vue de participer au financement de l'opération de restructuration et d'extension du bâtiment vestiaires du stade Chavigny,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire, ou l'un de ses adjoints, pour signer toutes pièces relatives à cette demande de fonds de concours, et notamment la convention à signer avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

D20240124-08-Avance subvention Vivado2024

Acte 7.5.3 Finances locales – Subventions – Subv. Aux autres personnes morales de droit privé

AFR VIVADO AVANCE SUR LA SUBVENTION 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de voter dans les plus bref délais une avance sur la subvention annuelle 2024 pour l'Association Familles Rurales VIVADO.

Il rappelle que cette association a, depuis 2013, la gestion de l'accueil des jeunes de 11-14 ans au foyer rue de Gaure et, depuis le 1^{er} septembre 2016, la gestion des accueils de loisirs et périscolaire à la Maison de l'enfance.

En effet, l'association n'a pas de trésorerie suffisante pour régler les salaires et charges sans la subvention communale.

Elle sollicite une avance de 15 000 euros sur la subvention 2024 au titre de l'accueil des jeunes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une avance de **15 000,00 €** sur la subvention 2024 à l'Association Familles Rurales VIVADO.

D20240124-09-Avenant2ConventionADS

Acte 8.4 Domaine et compétence par thème – Aménagement du territoire

URBANISME - INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS AU DROIT DES SOLS ET A LA REGLEMENTATION DE LA PUBLICITE EXTERIEURE, ENSEIGNES ET PREENSEIGNES – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES – AVENANT N°2

Considérant les transferts de compétence en matière de police de la publicité au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que cette compétence relèvera in fine des maires des communes de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Vu la demande des communes adhérentes au Pôle ADS à ce que la Ville de Longué-Jumelles leur propose une prestation d'instruction des autorisations en matière d'affichage extérieur et considérant qu'elles ne disposent pas des moyens humains pour répondre à leurs obligations en la matière ;

Vu l'évolution de l'interface du logiciel fourni par la société OPERIS, évoluant vers OXALIS.EXPERT, incluant de nouvelles fonctionnalités du logiciel et induisant un coût supplémentaire devant être répercuté sur le droit d'accès annuel au service ;

Vu le projet d'avenant n° 2 de la convention portant revalorisation du droit d'accès annuel au service et incluant l'évolution des prestations assurées par le Pôle ADS pour ses communes adhérentes en matière d'instruction des autorisations d'affichage extérieur,



Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 de la convention de prestation de services relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols et à la réglementation de la publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes, joint à la présente ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

D20240124-10-Denomination10rueDeLaLoire

Acte 9.1 Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des communes

DÉNOMINATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER CONSTITUÉ DE 6 LOGEMENTS ADAPTÉS AUX SENIORS SITUÉ 10 RUE DE LA LOIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Saumur Habitat souhaite donner une identité propre à l'ensemble immobilier constitué des 6 logements adaptés aux seniors situé au 10 RUE DE LA LOIRE.

Le conseil municipal est consulté à cet effet.

Parmi les différentes propositions formulées, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, de donner le nom de « *l'Alcyon* » (*martin-pêcheur*) à l'ensemble immobilier situé 10 rue de la Loire.

D20240124-11-AvisProjetChartePNR

Acte 9.1 Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des communes

AVIS SUR LE PROJET DE CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE ANJOU TOURAIN

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune est située dans le périmètre de révision du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

Un Parc Naturel Régional est régi par un contrat de 15 ans, appelé charte, dans lequel sont énoncés ses objectifs et ses actions. La charte actuelle arrive à échéance en 2024.

Selon le Code de l'environnement, le projet de charte révisée doit faire l'objet d'une enquête publique, qui a débuté le 20 décembre 2023 et se terminera le 31 janvier 2024.

L'assemblée délibérante est invitée à émettre son avis sur le projet de charte du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **EMET**, à l'unanimité des membres présents et représentés, un **avis favorable** au projet de charte du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES ESPACES VERTS DU 9 JANVIER 2024

Madame Brigitte SAINT-CAST : Il y a des points à améliorer, selon le rapport de visite du comité régional de Villes et Villages Fleuris. Il s'agit d'abord de réorganiser le service « espaces verts ». Des nouvelles missions sont confiées à Yves Guillebault : participer aux réunions des commissions espaces verts, bâtiments, voirie. Yves Guillebault est aussi chargé de l'organisation des plannings, des commandes, des plantations et de la préparation du budget. Il devra mener des réunions avec les agents une fois par mois.

Les agents ont, eux aussi, des nouvelles missions. En raison notamment de l'absence de Christian PELTIER, Laurent MEXMAIN est chargé du fauchage. Il est aidé par Cédric FARÉ. Pierrick LEQUEUX se voit confier les petites réparations et les bâtiments. Pascal JUPIN est en charge des espaces verts.

Concernant le cimetière, il y a un projet d'enherbement, de fleurissement et de végétalisation. Pour se rendre compte du travail, du coût et de l'impact sur la population, un groupe de travail va visiter des cimetières où de tels aménagements ont déjà été faits.



Un point important a été soulevé par la commission des Villes et Villages Fleuris : il s'agit de remplacer le fleurissement en bacs/jardinières par des rosiers et de mettre en place des plantes, dont le fleurissement peut se faire en pied de mur.

Il serait important de végétaliser au maximum l'église, la mairie et la rue des Baraudières. Concernant la salle des loisirs, la décision a été prise de remplacer une vasque par un rosier grimpant. Il serait nécessaire de poursuivre le fleurissement du mur de l'impasse de l'Huilerie. Un composteur a été commandé pour être installé à Chavigny.

Il faudra continuer d'entretenir la maison de l'enfance ainsi que le foyer Vivado. La citerne de gaz est à mettre en valeur par des arbres.

Pour la liaison Loire-Chavigny, il s'agit de remettre un peu de couleurs dans cet espace. Fleurissement avec des perches avec rosiers liane, chèvrefeuilles, etc. qui ressortent et y associer les enfants de Vivado et de la petite enfance. L'entreprise Berger Paysage nous a fait parvenir son devis ; il est en cours d'étude mais nous envisageons très fortement de reprendre en main, en régie, l'entretien de l'espace Loire-Chavigny.

L'abribus va être repeint, ainsi que les bancs. Les noms des rosiers vont être inscrits sur des ardoises.

A la salle de sports, la peinture d'une fresque va être réalisée en collaboration avec Vivado : des silhouettes, des tâches de couleurs, quelque chose de similaire à ce qui a été fait à la cantine.

Les plantations de rosiers et de semis de bas de murs vont se poursuivre dans la rue de la Loire.

COMPTE-RENDU DU SIVM DU 19 DECEMBRE 2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 a été adoptée au 1^{er} janvier 2024.

La durée d'amortissement du véhicule Dacia Lodgy a été fixée à un an.

Un règlement budgétaire et financier a été approuvé.

Concernant la convention territoriale, un groupe de travail composé d'un représentant de chaque commune se réunira courant mars 2024 avec M. DESCHERES de la CAF pour réfléchir à l'organisation du pilotage.

Madame Bénédicte FLEURY, responsable du Relais Petite Enfance du Pays Allonnais, souhaite renforcer la communication autour de la structure. En effet, il apparaît que certaines communes ne sont pas bien informées des services proposés par le Relais Petite Enfance pour les assistantes maternelles mais aussi pour les parents en recherche de solutions de garde.

Le risque inondation a aussi été évoqué par M. Jean-François MIGLIERINA, maire de Villebernier. Au niveau du SIVM, cette problématique touche principalement Villebernier et Varennes-sur-Loire. Une réunion a été organisée par la CASVL et les communes ligériennes concernant la surveillance de la digue à partir de 4,50 m (seuil de vulnérabilité de la digue de la Loire). Les contraintes en moyens humains de surveillance sont importantes et il est demandé aux autres communes de mettre à disposition des moyens humains (agents) et matériels (véhicules) pour accompagner cette mission d'urgence, la CASVL assurant la formation. Une réunion de travail sera mise en place pour définir les moyens et les besoins de chaque commune.

Monsieur Guy BERTIN demande s'il y a une volonté d'identifier, sur le Pays Allonnais, une spécificité de tourisme vert et nature et si l'office de tourisme souhaite s'approprier le sujet. M. Jean-François MIGLIERINA propose d'adresser un courrier à Mme Sandrine LION, vice-présidente en charge du tourisme à la CASVL pour l'informer de la volonté des communes du SIVM de se positionner sur une stratégie de tourisme vert et durable et pour solliciter un rendez-vous. Chaque commune devra transmettre une liste d'éléments remarquables pouvant être mis en valeur.

L'ADMR relance le contrat de prestations pour le portage de repas à compter du 01/01/2024. La directrice de l'EHPAD travaille pour offrir une solution via le prestataire de restauration collective de l'établissement mais les tarifs risquent de ne pas être compétitifs.

L'EVS organise le recrutement sur le poste de direction devenu de nouveau vacant.

Les communes d'Allonnes, Brain-sur-Allonnes et Villebernier souhaitent arrêter les marchés des producteurs. Les autres vont s'organiser pour voir comment maintenir une manifestation commune.

Des stands ont été prêtés par la commune d'Allonnes aux autres communes et certains ont été rapportés dégradés ou échangés. Il n'y aura donc plus de prêt.

Monsieur Jean-Luc Raimbault, trésorier de l'association des donneurs de sang, va faire une demande de subvention aux communes du Pays Allonnais à hauteur de 0,10 € par habitant. La situation financière de l'association devient problématique en raison de la difficulté pour cette association d'organiser des manifestations.

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant des articles L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Numéro	Date de signature	Signataire	Domaine	Objet	Bénéficiaire	Montant HT
2023-11-32	27/11/2023	Gilles TALLUAU	Finances locales – Décisions budgétaires - DM	Passation d'un marché selon la procédure adaptée Travaux de restructuration et d'extension du foyer des jeunes	EGCA, charpente thouarsaise, 3C étanchéité, AGTI, Tremelo, Lestable Molisson, Beaujeon, Chauvat	101 100,23 euros
2023-12-33	19/12/2023	Gilles TALLUAU	Finances locales – Décisions budgétaires - DM	Passation d'un avenant au protocole d'accord avec les CMR	Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux	2 140,00 euros
2023-12-34	22/12/2023	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Passation d'un marché de tests de perméabilité en procédure adaptée pour la requalification de la cour de l'école Urbain Fardeau	ECR Environnement	1 650,00 euros
2024-01-01	08/01/2024	Gilles TALLUAU	Finances locales – Décisions budgétaires - DM	Virement de crédits opéré depuis le chapitre 22 Dépenses imprévues	Budget principal	3 157,00 euros

Questions diverses :

La date du conseil municipal de janvier 2024, initialement prévue le 17, a dû être reportée en raison d'une réunion, organisée par le directeur du CNPE, à laquelle Monsieur le Maire voulait absolument participer pour soutenir la candidature de la commune d'Avoine en vue de construire 2 EPR sur le site actuel de la centrale nucléaire. 10 000 emplois pourraient être créés. Le gouvernement rendra sa décision en 2026.

La communauté d'agglomération a fait connaître sa décision de refaire l'assainissement de la rue des Penats en avril ou en mai 2024. Les travaux dureront 3 à 4 semaines.

Les drivers des lanternes du bourg sont changés à 50 %.

Les membres de la commission des bâtiments se sont réunis le 18/01/2024 pour travailler sur la rénovation de l'Agence Postale Communale. Les crédits seront inscrits au budget 2024. La porte « western » sera remplacée par une demi-porte avec fermeture pour la sécurité.

Il n'y aura qu'un guichet et du mobilier sera réemployé.

Mobilier à prévoir :

- 2 armoires rideaux
- 2 gondoles hautes
- 1 table ronde
- 2 chaises
- 1 petite table pour poser l'imprimante, la balance, le flasheur...

Le SAS sera conservé avec une porte d'entrée PMR, vitrée, avec ouverture automatique, pilotée par l'agent postal. L'ancienne caméra sera conservée. Le sol sera en PVC après ragréage. Luminaires à LED. Une pente sera prévue sur le trottoir pour l'accès PMR.

Le montant des travaux s'élève à 50 400 TTC.

Avant le début des travaux, il y aura une journée de neutralisation de l'agence postale pour le transfert informatique, qui sera géré par la Poste.

Pendant la durée des travaux, l'agence postale sera transférée à la mairie, dans la grande salle du bas, à charge pour la mairie de procéder à son déménagement.

L'installation des réseaux (électricité, téléphone et internet) seront quant à eux à la charge de la poste.

Concernant aux travaux, l'architecte prévoit une durée de 3 mois, ce qui est beaucoup trop long. Une durée d'un à deux mois pourrait être suffisante.



La paroisse Sainte-Thérèse en Haute Vallée remercie la commune pour la mise à disposition de la salle lors du repas paroissial.

Tour de table :

Monsieur Daniel POIRIER informe que les travaux du foyer des jeunes sont commencés et qu'ils devraient se terminer fin avril 2024. L'entreprise Langé 2L n'a toujours pas réparé le calvaire de la rue de la Gare. Le raccordement de l'école à la fibre est réalisable. Il faudra faire passer une gaine dans le faux-plafond de l'école.

Le coût final de la mutualisation du service de cantine avec la commune de Villebernier sont arrêtés à 32 459,07 € TTC pour les travaux et 29 683,20 € pour les équipements, soit 62 142,27 € TTC au total.

Monsieur le Maire ajoute qu'il avait fait inclure le coût des équipements dans le prix du repas de la commune de Villebernier.

Des problèmes subsistent à la salle de musique malgré les travaux réalisés après expertise, par la SARL ROUX : joints abîmés, ferme porte dans la grande salle. La société ROUX ne veut plus intervenir sans nouveau devis et l'entreprise reste injoignable. Et nous sommes maintenant en dehors de la période de parfait achèvement des travaux. Il faudrait pourtant changer les joints et remplacer la porte, qui s'affaisse à nouveau, par une porte acoustique moins lourde, ce qui engendrerait encore des frais importants. L'architecte demande d'adresser un courrier à l'entreprise ROUX.

Dans l'immédiat, il est prévu que Monsieur le maire rencontre les responsables de la musique afin de voir s'il serait possible de laisser la porte ouverte sans que cela puisse causer des nuisances sonores.

Monsieur Patrice MOËNS a le sentiment que, depuis les travaux, de plus en plus de poids lourds passent par la rue des Sabotiers.

Monsieur Samuel LECHAT a participé, avec Monsieur Jean-Luc JOULIN, à un comité de pilotage du SYDEVA le 12 décembre 2023 sur le thème de l'irrigation agricole. Des travaux sont prévus pour stocker de l'eau et une étude est en cours. Il conseille de suivre attentivement l'évolution et les conclusions de cette étude qui seront rendues en 2030.

Monsieur Laurent DINAND avait signalé un nid de frelons asiatiques près du foyer des jeunes. Monsieur le Maire lui répond qu'il est vide et que les nids ne sont jamais recolonisés.

Madame Christine JOUSSELIN rappelle que la convention zéro déchet va être signée le lundi 29 janvier 2024 à 16h15.

Madame Sylvie BELLANGER rapporte qu'une personne a demandé, lors des vœux du Maire, que la mairie organise une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants. Elle ajoute que le théâtre se produira à la salle des loisirs tout le mois de janvier et que l'association des amis de l'orgue organisera un concert dans l'église le dimanche 11 février 2024 à 15h30.

Monsieur Jean-Luc JOULIN informe que la commission voirie propose les travaux suivants : rue de l'Echeneau, rue de la Croix Piot, chemin des Redouets, chemin de l'Aulnay et l'accès chez M. et Mme Quelin, rue du Sault. Les arbres dont les racines sortent, près de chez Monsieur JOULIN, seront coupés. Il a demandé un devis pour installer un miroir sur le mur de l'entreprise Pearson pour sécuriser la sortie de la rue des Baraudières vers la place du Jeu Paume. Les agents ont commencé l'entretien de l'espace Loire-Chavigny. Le 31 janvier, une réunion est prévue au stade à 17h45 pour dresser une liste des travaux d'entretien à prévoir. L'empierrement des chemins sera fait dès que les conditions seront favorables.

Madame Gaëlle BILLARD rapporte que certaines personnes destinataires des colis lui ont déclaré préférer avoir du salé plutôt que du sucré. Elle ajoute que le passage pour les piétons situé devant chez la coiffeuse, rue de la Loire, est effacé. Monsieur le Maire informe qu'un budget de 5 000 € a été alloué à l'entreprise Justeau par la Communauté d'agglomération suite aux travaux de réfection des réseaux pour refaire la signalétique. Les travaux seront commandés quand les conditions climatiques le permettront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

**Délibérations du 24 janvier 2024**

Numéro	Date	Nomenclature	Code	Thème	Objet
D20240124-01	24/01/2024	Libertés publiques	6.4	Autres actes réglementaires	Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023
D20240124-02	24/01/2024	Finances locales	7.1.4	Décisions budgétaires – Mandatement avant vote du budget	Investissement avant vote BP commune 2024
D20240124-03	24/01/2024	Domaine et patrimoine	3.6	Autres actes de gestion du domaine privé	Annulation des délibérations D20231122-12B et D20231122-13B du 22 novembre 2023
D20240124-04	24/01/2024	Finances locales	7.5.4	Subventions - Autres	Demande de subvention DETR Extension de la maison de santé par la création de 5 cabinets médicaux supplémentaires
D20240124-05	24/01/2024	Finances locales	7.5.4	Subventions - Autres	Demande de subvention DSIL Extension de la maison de santé par la création de 2 cabinets dentaires
D20240124-06	24/01/2024	Finances locales	7.5.4	Subventions - Autres	Demande de subvention Fonds Vert - Axe 3 - Recyclage foncier
D20240124-07	24/01/2024	Finances locales	7.5.4	Subventions - Autres	Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
D20240124-08	24/01/2024	Finances locales	7.5.3	Subventions – Subv. aux autres personnes morales de droit privé	AFR Vivado avance sur la subvention 2024
D20240124-09	24/01/2024	Domaine et compétence par thème	8.4	Aménagement du territoire	Urbanisme - Instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols et à la réglementation de la publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes – Convention de prestation de services – avenant n°2
D20240124-10	24/01/2024	Autres domaines de compétence	9.1	Autres domaines de compétence des communes	Dénomination de l'ensemble immobilier constitué de 6 logements adaptés aux seniors Situé 10 rue de la Loire
D20240124-11	24/01/2024	Autres domaines de compétence	9.1	Autres domaines de compétence des communes	Avis sur le projet de charte du parc naturel régional Loire Anjou Touraine



Liste des membres présents

TALLUAU Gilles Maire	Présent
BELLANGER Sylvie 1 ^{ère} adjointe	Présente
JOULIN Jean-Luc 2 ^{ème} adjoint	Présent
JOUSSELIN Christine 3 ^{ème} adjointe	Présente
POIRIER Daniel 4 ^{ème} adjoint	Présent
RÉQUILLARD Chantal Conseillère municipale	Présente
SAINT-CAST Brigitte Conseillère municipale	Présente
GOURIER Dominique Conseiller municipal	Absent excusé Donne pouvoir à Jean-Luc JOULIN
DOUAUD Jean-Claude Conseiller municipal	Présent
JAMET Éric Conseiller municipal	Absent excusé Donne pouvoir à Gaëlle BILLARD
DINAND Laurent Conseiller municipal	Présent
CHAPU Murielle Conseillère municipale	Absente
LEFIEF Peggy Conseillère municipale	Présente
GLET Sylvie Conseillère municipale	Présente
LECHAT Samuel Conseiller municipal	Présent
BILLARD Gaëlle Conseillère municipale	Présente
TABOURIER Didier Conseiller municipal	Absent excusé
MOËNS Patrice Conseiller municipal	Présent.
LUCAS Marietta Conseillère municipale	Présente

Le secrétaire de séance,



Daniel POIRIER

Le Maire,



Gilles TALLUAU